

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 4 DECEMBRE 2017

Canton de

CALUIRE & CUIRE

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 12 décembre 2017

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 28 novembre 2017

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2017-77

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme MAINAND

OBJET

DESIGNATION D'UN
MEMBRE DE LA
COMMISSION
ADMINISTRATION
GENERALE ET DEMARCHE
QUALITE, DE LA
COMMISSION CULTURE ET
DE LA COMMISSION
ENVIRONNEMENT -
MODIFICATIONS

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. COUTURIER, M. JOUBERT, M. DIALLO, Mme BREMOND, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA (par proc. à M. COCHET), M. TAKI (par proc. à M. ROULE), Mme BASDEREFF, M. CHAVANE, Mme DU GARDIN (par proc. à M. COUTURIER), Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à M. CHAVANE à partir du N° 2017-91), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme HAMPARSOUMIAN jusqu'au N° 2017-80 inclus), Mme NICAISE (par proc. à M. TOLLET), Mme HAMPARSOUMIAN, M. MANINI, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, M. PARISI, M. CHAISNÉ (par proc. à M. JOINT), Mme ROQUES (par proc. à Mme LACROIX), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL (par proc. à Mme MERAND-DELERUE jusqu'au N° 2017-80 inclus), Mme BLACHERE, M. Xavier VITARD – de LESTANG

Etait absente : Mme CHIAVAZZA

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : M. LE MAIRE

L'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet au Conseil Municipal de former des commissions, permanentes ou non, chargées d'étudier les affaires qui lui sont soumises.

Par délibération n°2014-53 du 25 avril 2014, le Conseil Municipal a ainsi créé onze commissions permanentes, dont la Commission Administration générale et démarche qualité, la Commission Culture et la Commission Environnement.

Conformément à l'article L.2121-22 du CGCT, la composition des commissions, fixée par la délibération n°2014-53 et reprise à l'article 1a) du règlement intérieur, « respecte le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus ».

Ainsi, dans toutes les commissions, chaque groupe d'élus n'appartenant pas à la majorité municipale a un représentant et la majorité municipale a pour sa part six représentants.

Par courrier en date du 1^{er} juillet 2017, reçu par Monsieur le Maire le 4 juillet 2017, Madame Charlotte CARLE a démissionné de son mandat de conseillère municipale. Madame CARLE était membre de la Commission Administration générale et démarche qualité, de la Commission Culture et de la Commission Environnement.

Aussi, l'un des six sièges de la majorité étant devenu vacant dans chacune de ces trois commissions, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la désignation d'un membre de la majorité municipale au sein de la Commission Administration générale et démarche qualité, de la Commission Culture et de la Commission Environnement.

Le dernier alinéa de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « *si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales [...] après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement [...] et il en est donné lecture par le maire* ».

Il n'est donc pas nécessaire dans cette hypothèse de procéder au scrutin et la nomination prend alors effet immédiatement après le dépôt des candidatures.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- PREND ACTE

de la candidature unique de Mme Sophie BLACHERE pour le poste à pourvoir au sein de la Commission Administration générale et démarche qualité,

- PREND ACTE

de la candidature unique de M. Xavier VITARD – de LESTANG pour le poste à pourvoir au sein de la Commission Culture,

- PREND ACTE

de la candidature unique de M. Xavier VITARD – de LESTANG pour le poste à pourvoir au sein de la Commission Environnement,

Monsieur le Maire, conformément au dernier alinéa de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, déclare que Mme Sophie BLACHERE est nommée membre de la Commission Administration générale et démarche qualité, et que M. Xavier VITARD – de LESTANG est nommé membre de la Commission Culture et membre de la Commission Environnement.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 13 décembre 2017
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.